



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE  
TENUE LE 13 MARS 2024, À 19 h AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY POIRIER DE SAINT-  
SIMÉON, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT  
PRÉSENTS :**

Rolande Beebe	Mairesse de Shigawake
Gérard Litalien	Maire de Saint-Godefroi
Linda MacWhirter	Mairesse de Hopetown
Hazen Whittom	Maire de Hope
Marc Loisel	Maire de Paspébiac
Brent Hocquard	Maire suppléant de New Carlisle
Paquerette Poirier	Mairesse de Saint-Elzéar
Roch Audet	Maire de Bonaventure
Denis Gauthier	Maire de Saint-Siméon
Jean-Marc Moses	Maire suppléant de Caplan
Josiane Appleby	Mairesse de Saint-Alphonse
Ashley Milligan	Mairesse de Cascapédia-St-Jules

Ainsi que M. François Bujold, directeur général, greffier-trésorier.

Absences : Un représentant de la municipalité de New Richmond

## **ORDRE DU JOUR**

### **Ouverture de la séance**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Procès verbaux
  - 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 février 2024
  - 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. du 5 mars 2024
3. Liste des chèques émis pour le mois de janvier et février 2024
4. Correspondances
5. Administration
  - 5.1. Embauche — Agente de développement social
  - 5.2. Création d'un nouveau poste - Direction adjointe
  - 5.3. Embauche - Agente de développement touristique
  - 5.4. Nomination des membres des différents comités de la MRC
  - 5.5. Entente relative à la fourniture de services de police par la Sureté du Québec
  - 5.6. Modification à la politique de relation de travail – Frais de déplacement
  - 5.7. Appui à la ville de Port-Daniel Gascon - Ciment Mc Innes
6. Développement économique, rural et social
  - 6.1. État de situation - FRR volet 2 et FRR volet 4 - Recommandation du Comité administratif
  - 6.2. Autorisation de circulation et fermeture de route - Challenge motoneige
  - 6.3. Autorisation de dépôt d'une fiche action au Regroupement des MRC de la Gaspésie pour le projet « Ressources humaines en développement social ».
7. Aménagement

7.1. Adoption du "Règlement numéro 2023-19 avec changements Modifiant le Règlement numéro 2008-09

8. Service incendie

8.1. Création d'un guide Secours MRC

8.2. Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

**Fin de la rencontre**

**Ouverture de la séance**

**CM 2024-03-039 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le préfet, M. Éric Dubé, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé d'ajouter 2 points à l'ordre du jour.

- au point 3 : la liste des chèques émis pour février 2024
- au point 5.6 : Modification à la politique de relation de travail – Frais de déplacement
- au point 5.7 : Demande d'appui de la ville de Port-Daniel - Gascon et de la MRC du Rocher Percé - Ciment McInnis

- **IL EST PROPOSÉ** par Josiane Appleby et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**2. Procès verbaux**

**CM 2024-03-040 2.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 février 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal de la séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure du 14 février 2024 soit adopté tel que lu.

**CM 2024-03-041 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. du 5 mars 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Paquerette Poirier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du comité administratif du 5 mars 2024 soit adopté tel que lu.

**CM 2024-03-042 3. Liste des chèques émis pour le mois de janvier et février 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1er janvier au 29 février 2024 visant le paiement des dépenses des mois janvier et février. (voir annexe 2024-02-042 au livre des minutes)Audet

**4. Correspondances**

Le préfet, M. Éric Dubé, présente la correspondance reçue.

## 5. Administration

CM 2024-03-043

### 5.1. Embauche — Agente de développement social

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure reconnaît l'importance de la mobilisation des acteurs du territoire autour des enjeux de développement social;

**ATTENDU QUE** le poste d'agente de mobilisation en développement social est demeuré vacant suite au départ de mme Isabelle Roy.

**ATTENDU QU'**une révision du poste et que le processus de recrutement a été mené de manière rigoureuse et transparente;

**ATTENDU QUE** Mme Sara Mc Innes a été sélectionnée comme le candidate idéale pour occuper le poste d'agente de mobilisation en développement social à la MRC de Bonaventure;

**ATTENDU QUE** Sara Mc Innes a accepté l'offre d'emploi et est entrée en fonction le 9 février 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Rollande Beebe et résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure approuve l'embauche de Sara Mc Innes en tant qu'agente de mobilisation en développement social de la MRC de Bonaventure.

CM 2024-03-045

### 5.2. Création d'un nouveau poste - Direction adjointe

**CONSIDÉRANT** la réorganisation de la structure organisationnelle de la MRC de Bonaventure visant à optimiser ses ressources et assurer la continuité de ses opérations administratives ;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités diversifiées liées à la gestion administrative, de projets, partenariale, des ressources humaines, et financière définies dans la description de tâches de la direction adjointe qui ont été présenté au Comité administratif de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** les compétences requises, notamment l'expérience dans le milieu municipal, la connaissance des lois régissant les MRC, les aptitudes de gestion et de communication, l'esprit d'analyse et de synthèse ;

**EN CONSÉQUENCE , IL EST PROPOSÉ** par Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que le Directeur général greffier-trésorier de la MRC de Bonaventure soit autorisé à créer un poste de direction adjointe et de nommer Mme Mélissa Bélanger pour occuper cette fonction importante.

CM 2024-03-044

### 5.3. Embauche - Agente de développement touristique

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure reconnaît l'importance du développement touristique et qu'un plan d'Action commun est en cours de réalisation en collaboration avec la MRC d'Avignon;

**ATTENDU QUE** le processus de recrutement pour le poste d'agent(e) de développement touristique a été mené de manière rigoureuse et transparente, et que plusieurs candidats qualifiés ont été évalués;

**ATTENDU QUE** Sabrina Boulanger a été sélectionné comme le candidat idéal pour occuper le poste d'agent(e) de développement touristique de la MRC de Bonaventure;

**ATTENDU QUE** Sabrina Boulanger a accepté l'offre d'emploi et est prêt(e) à entrer en fonction le 18 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité des maires présents que :

1. Le Conseil de la MRC de Bonaventure approuve l'embauche de Sabrina Boulanger en tant qu'agent(e) de développement touristique de la MRC de Bonaventure.

**CM 2024-03-046**

**5.4. Nomination des membres des différents comités de la MRC**

**CONSIDÉRANT** les responsabilités et les besoins de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure ;

**CONSIDÉRANT** l'importance des comités pour la gestion efficace des affaires municipales ;

**CONSIDÉRANT** les compétences et l'expérience des élus membres de la MRC de Bonaventure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Brent Hocquard et résolu à l'unanimité des maires présents que la liste des comités de la MRC de Bonaventure pour l'année 2024 et les noms des élus membres faisant partie de chaque comité telle qu'annexée à cette résolution, soit adoptée. (Voir Annexe 2024-03-046)

**CM 2024-03-047**

**5.5. Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec**

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure est responsable de la gestion des services de police sur son territoire conformément à la législation en vigueur ;

**ATTENDU QUE** l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec a été élaborée dans le but d'assurer la sécurité et la protection des citoyens de la MRC ;

**ATTENDU QUE** la signature de ladite entente est nécessaire pour formaliser la collaboration entre la MRC et la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU QUE** le Préfet Éric Dubé est dûment habilité à agir au nom de la MRC et à signer des accords et des contrats ;

**POUR CES MOTIFS**, il est donc proposé par Paquerette Poirier et résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC Bonaventure autorise le Préfet Éric Dubé et François Bujold, directeur général à signer l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec au nom de la MRC.

**CM 2024-03-048**

**5.6. Modification à la politique de relation de travail – Frais de déplacement**

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire se conformer aux normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec en ce qui à trait au frais de déplacement.

**CONSIDÉRANT** l'augmentation récente du prix de l'essence ;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents de modifier l'article 18 de la politique de relations de travail concernant les remboursements prévus lors de déplacement.

Ceux-ci passeraient de 0,545 \$ / km à 0,60 \$ / km à compter du première avril 2024.

**CM 2024-03-049**      **5.7. Appui à la ville de Port-Daniel Gascon - Ciment Mc Innes**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs instaure de nouvelles normes environnementales pour les cimenteries au Québec, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des rejets atmosphériques ;

**ATTENDU QUE** que la cimenterie McInnis (Ciment St-Mary's) est concernée par ces nouvelles exigences et devrait obtenir son autorisation d'exploitation conformément à ce cadre réglementaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'usine Ciment McInnis (Ciment St-Mary's) sera la seule en Amérique du Nord à se conformer à ces normes, lesquelles sont particulièrement coûteuses ;

**CONSIDÉRANT** que la cimenterie McInnis (Ciment St-Mary's) a généré une couverture médiatique négative depuis le début de sa construction et de ses activités ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de la cimenterie McInnis (Ciment St-Mary's) est d'une importance significative pour l'économie locale et l'emploi dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons et la région environnante ;

Il est proposé par Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que :

1. Le conseil de la MRC de Bonaventure soutienne la municipalité de Port-Daniel-Gascons et la MRC de Rocher-Percé et demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'appliquer les mêmes exigences à la cimenterie McInnis (Ciment St-Mary's) qu'à d'autres cimenteries ;
2. Que cette résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette, ainsi qu'aux ministères et fonctionnaires concernés.

**6. Développement économique, rural et social**

**CM 2024-03-050**      **6.1. État de situation - FRR volet 2 et FRR volet 4 - Recommandation du Comité administratif**

**CONSIDÉRANT** que les Fonds Région et Ruralité (FRR) de la MRC arrivent à échéance en 2025 et doivent être engagés d'ici le 31 décembre 2024.

**CONSIDÉRANT** que dans l'enveloppe des projets du FRR volet 2, il reste 32 000 \$, et dans le FRR volet 4, il reste 1,3 million de dollars.

**CONSIDÉRANT** qu'il est impératif de réfléchir à l'utilisation des fonds restants et de remédier au manque de ressources dans le Fonds de Revitalisation Régionale (FRR) Volet 2, tout en garantissant l'utilisation intégrale des sommes allouées au Volet 4.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda MaccWhirter et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du comité administratif de fusionner les deux fonds et de mandater le département de développement rural pour mettre en place des critères qui prendront place jusqu'à la fin du programme.

**CM 2024-03-051**

**6.2. Autorisation de circulation et fermeture de route - Challenge motoneige**

**CONSIDÉRANT** que l'événement Challenge motoneige aura lieu à Pin Rouge le samedi le samedi 13 avril et dimanche 14 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs, il est nécessaire de procéder à la fermeture de la route à la hauteur de la station, devant le stationnement principal, à la fin de la route St-Edgar ;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de la route se fera à l'aide des clôtures de la ville de New Richmond sur une longueur de moins de 5 mètres, et qu'il y aura du personnel en place pour gérer les admissions ;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de la route permettra d'assurer un circuit fermé pour l'événement, réduisant ainsi les effectifs et les ressources nécessaires pour assurer la sécurité sur le site de la station ;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de la route sera en vigueur de l'ouverture du site (environ 8h du matin) jusqu'à la fin des courses (au moins 19h).

**CONSIDÉRANT** que la circulation sera toujours autorisée pour les citoyens désirant utiliser ce tronçon de la route et ne participant pas à notre événement.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ**, par Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser la fermeture de la route à la hauteur de la station, devant le stationnement principal, à la fin de la route St-Edgar pour la tenue du Challenge Motoneige.

**CM 2024-03-052**

**6.3. Autorisation de dépôt d'une fiche action au Regroupement des MRC de la Gaspésie pour le projet « Ressources humaines en développement social ».**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Bonaventure possède un Plan de communauté en développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Bonaventure souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce Plan et de déployer les ressources nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant résiduel de l'Alliance (8 420\$) est disponible pour la mise en œuvre d'actions à court terme issues du Plan de communauté;

**EN CONSÉQUENCE : IL EST PROPOSÉ** par Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure :

1. Monsieur François Bujold, directeur général greffier-trésorier a signer le protocole d'entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour le projet « Ressources humaines en développement social » issu de Plan de communauté de la MRC de Bonaventure et en lien avec le financement du fonds de l'Alliance pour la solidarité.

## 7. Aménagement

### CM 2024-03-053 7.1. Adoption du “Règlement numéro 2023-19 avec changements Modifiant le Règlement numéro 2008-09

**CONSIDÉRANT** que le Règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (Schéma d'aménagement et de développement durable révisé (SADDR) de la MRC de Bonaventure) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC de Bonaventure ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Bonaventure souhaite mettre à jour le contenu cartographique des grandes affectations des sols du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par, Monsieur Gérard Litalien et il est résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure :

1° Adopte le Règlement numéro 2023-19 avec changements modifiant le Règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) ;

2° Adopte le Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités et villes de la MRC de Bonaventure ;

3° Adopte le Document justificatif du Règlement numéro 2023-19 avec changements modifiant le Règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) ;

## 8. Service incendie

### CM 2024-03-054 8.1. Création d'un guide Secours MRC

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure souhaite publier et distribuer un GUIDE SECOURS ET PRÉVENTION.

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure fournira le contenu rédactionnel mais souhaite confier à Editions Média Plus Communication (EMPC) la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Josiane Appleby et résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser M. François Bujold, greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat d'édition avec les Editions Média Plus Communication (EMPC) pour la production de ce guide.

### CM 2024-03-055 8.2. Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

**CONSIDÉRANT** que la MRC BONAVENTURE a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour gérer la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la MRC BONAVENTURE arrive à échéance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Brent Hocquard et résolu à l'unanimité des maires présents de :

- **AUTORISER** la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025;

- **AUTORISER** François Bujold à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la MRC Bonaventure;

- Que la présente, ainsi que la lettre signée, soit transmise à l'École nationale des pompiers du Québec.

#### **9. Période de questions**

#### **CM 2024-03-056 10. Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par Josiane Appleby et il est résolu à l'unanimité des maires présents que l'assemblée soit levée.

#### **Fin de la rencontre**

Note : En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Éric Dubé, préfet  
général, greffier-trésorier

François Bujold, directeur